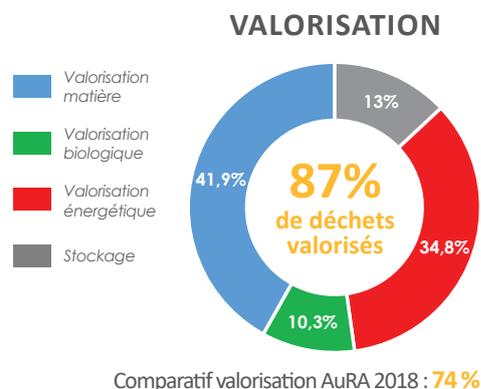
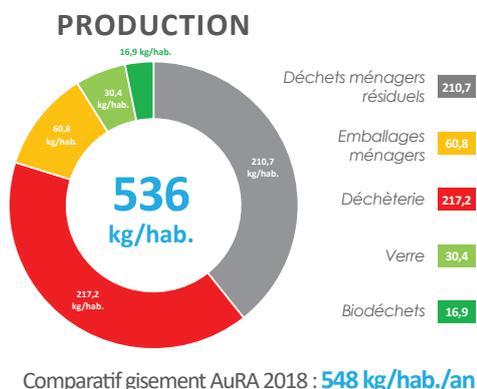


LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS COMMENT ÇA MARCHE ?

Données 2018

1 LA PRODUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Sur le territoire du VALTOM, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de 2% par habitant depuis 2010 (-11,2 kg/hab/an).

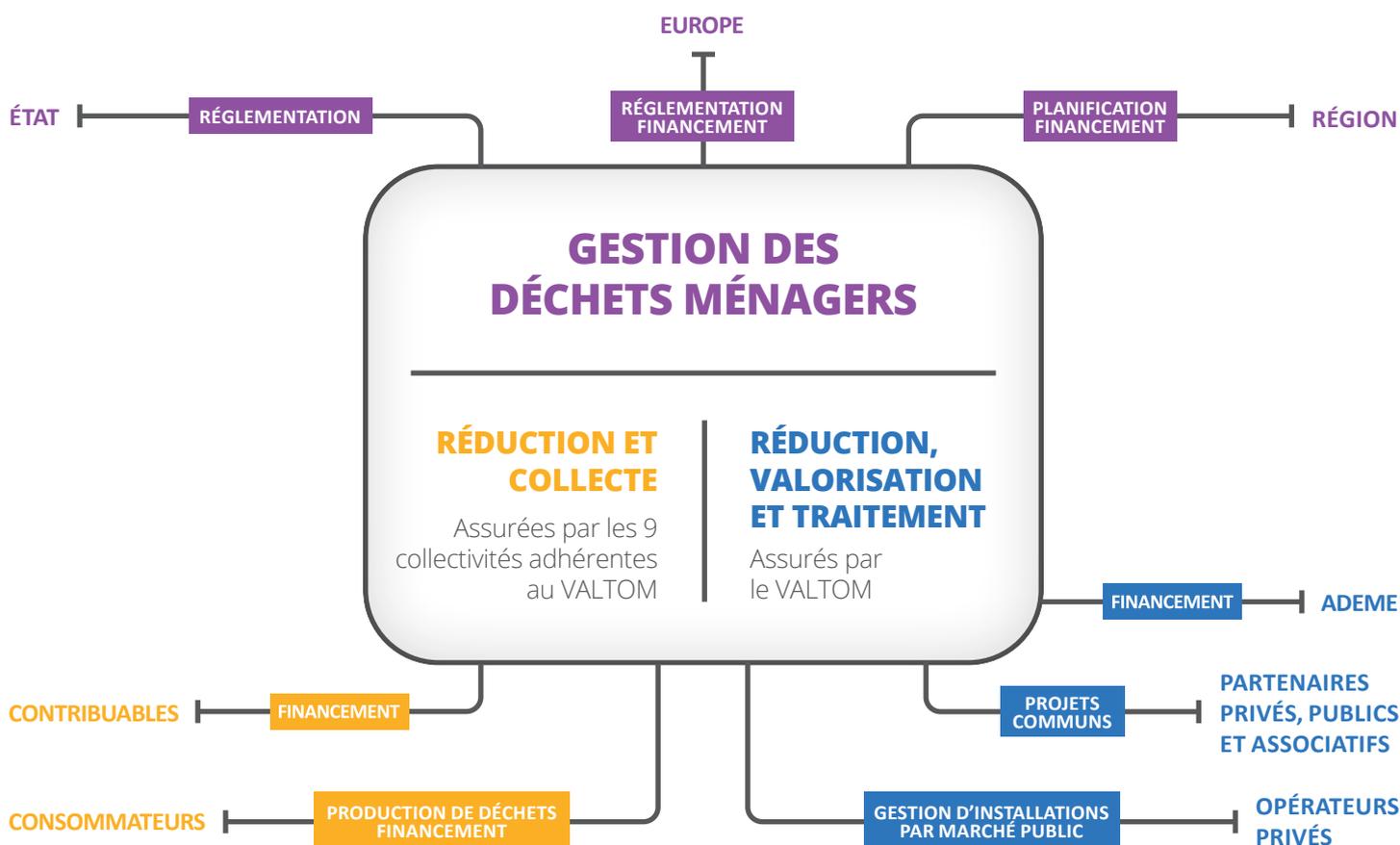


2 LA LÉGISLATION

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée le 15 août 2015 et le plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers adopté le 19 décembre 2019 fixent les objectifs suivants :

- -12% de déchets ménagers d'ici 2031 par rapport à 2010 (-2% pour le VALTOM en 2018)
- Tri à la source des biodéchets pour tous au plus tard le 1^{er} janvier 2024
- -50% de gaspillage alimentaire en 2030 par rapport à 2010
- 65% de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes en 2025 et 70% en 2031 (46,4% pour le VALTOM en 2018)
- -50 % du stockage en 2025 par rapport à 2010 (-66% pour le VALTOM en 2018)

3 LES ACTEURS



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

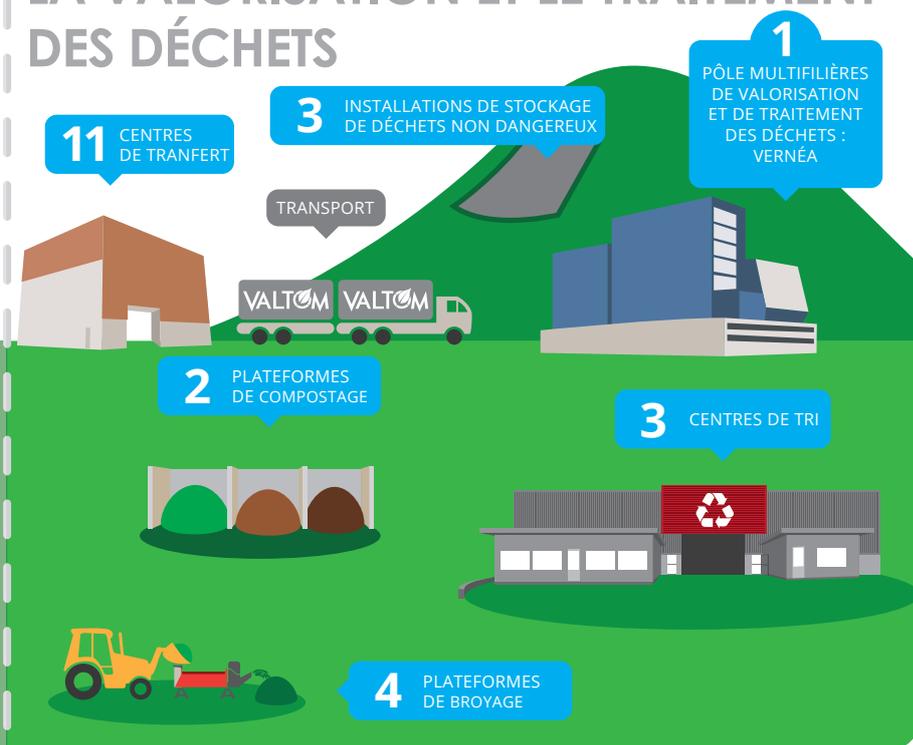
1 L'ORGANISATION

Le VALTOM est la collectivité publique en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire. Au service des usagers, le VALTOM met en œuvre une politique de gestion des déchets responsable, innovante, durable et en adéquation avec les objectifs européens, nationaux et départementaux. **Produire moins, valoriser plus et maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriales** sont les objectifs du VALTOM définis dans sa feuille de route VALORDOM 2 (2015-2025).

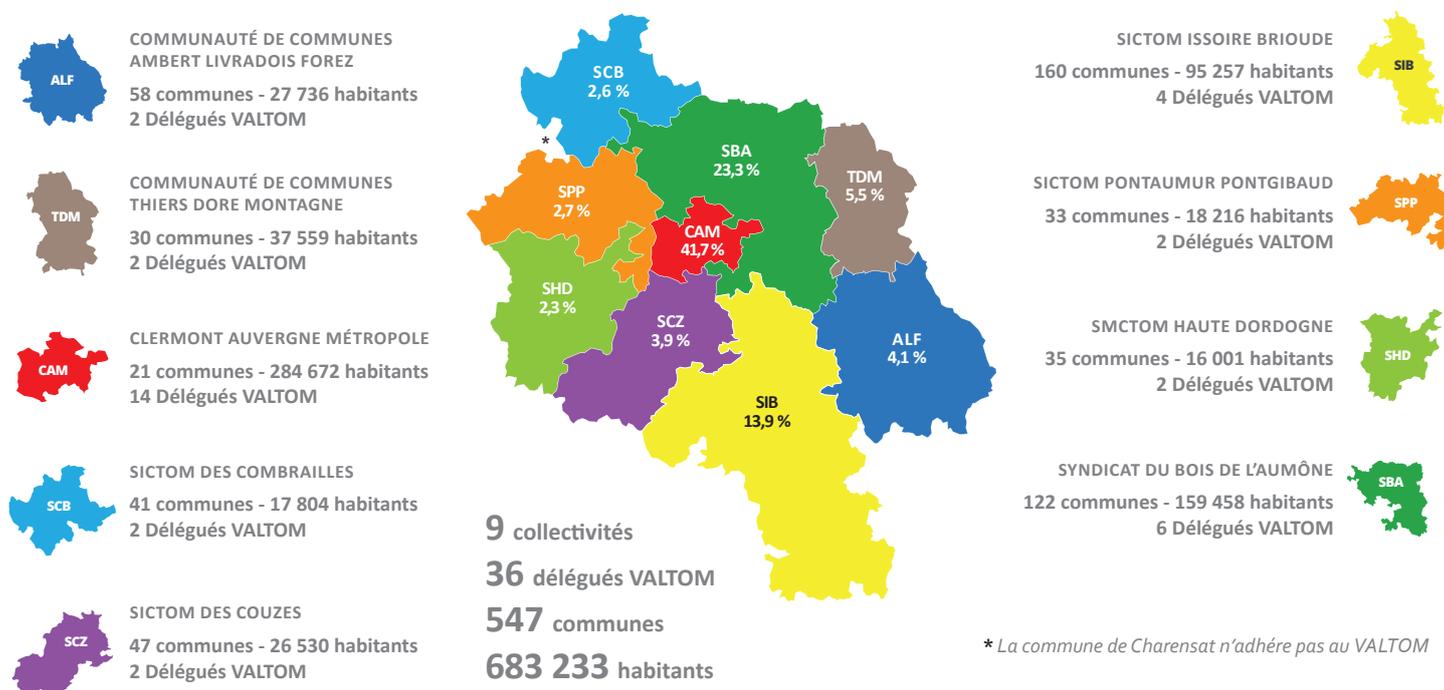
LA COLLECTE DES DÉCHETS



LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



TERRITOIRE DU VALTOM ET SA POPULATION AU 1^{ER} JANVIER 2018



MÉNAGERS PAR LE VALTOM

2 UNE POLITIQUE DE RÉDUCTION DE LA PRODUCTION

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes sont labellisés Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) depuis janvier 2018. Dans ce cadre, ils visent à réduire de 10% la production de déchets ménagers entre 2010 et 2020, atteindre 55% de valorisation matière et organique et impliquer les acteurs économiques du territoire dans ces enjeux. **Les projets sont donc nombreux :**

1 Avec les acteurs économiques

- Collaboration avec un incubateur local
- Projet de consigne du verre
- Les RDV annuels de l'économie circulaire
- Appel à projets Système D

2 Réduire les biodéchets

- Compostage individuel et collectif
- OrganiCité
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Jardin 0 déchet

3 Sensibilisation des publics

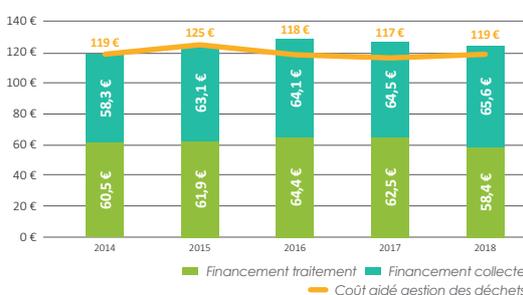
- Dispositif Etablissements témoins
- Garden Party
- Visites des sites VALTOM

3 LA MAÎTRISE DES COÛTS

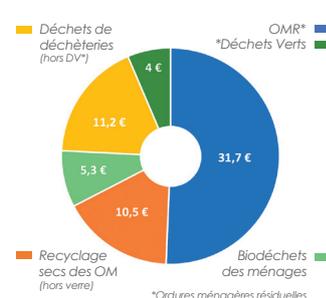
La contribution moyenne (collecte + traitement) s'élève à **119 €HT/hab/an** (donnée 2018).

La part collecte représente **55%** et a **progressé de 12% depuis 2014**, alors que la part traitement est de **45%** et a **baissé de 3%**.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION/AN/HAB. DU FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT



RÉPARTITION DES COÛTS DE TRAITEMENT PAR FLUX DE DÉCHETS



4 L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA LOI POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

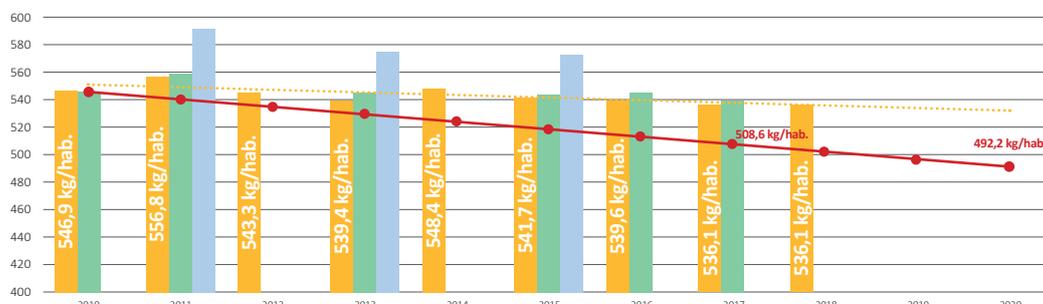
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

-10% en kg/hab. entre 2010 et 2020

VALTOM : entre 2010 et 2018 : -1,97%

AURA : entre 2010 et 2017 : -1,3%

VALTOM AURA FRANCE
Objectif LTECV 2020 Linéaire (VALTOM)



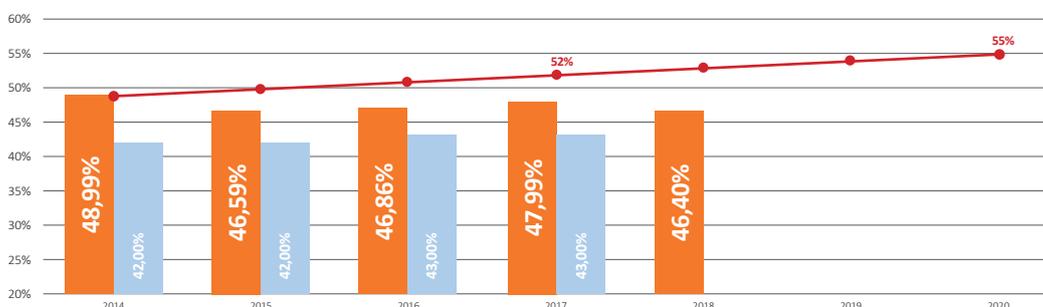
VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION MATIÈRE ET BIOLOGIQUE)

de 55% en 2020 et 65% en 2025

VALTOM 2018 : 46,40%

AURA 2017 : 43%

VALTOM AURA
Objectif LTECV 2020



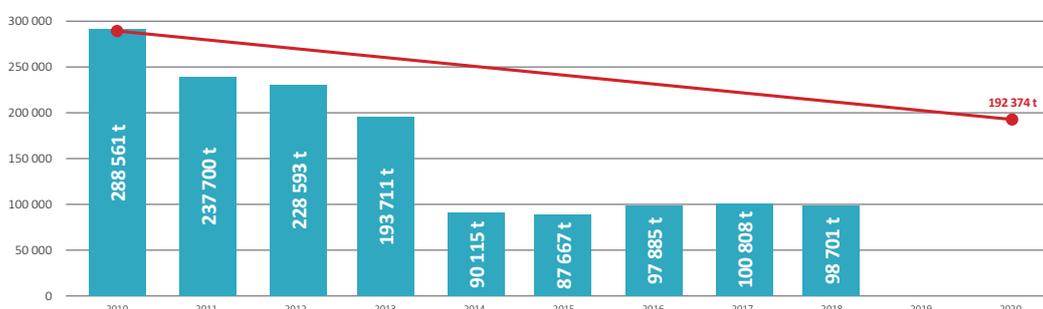
DIMINUTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES MIS EN STOCKAGE

de 30% entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025

VALTOM : entre 2010 et 2018 : -66%

AURA : entre 2010 et 2017 : -18%

VALTOM
Objectif LTECV 2025



QUELLE POLITIQUE LOCALE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX À VENIR ?

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont co-construit leur feuille de route VALORDOM 2 2015-2025. Conformément à la législation nationale et au plan régional, celle-ci fixe les objectifs suivants : **produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts, dans une logique d'optimisation et de coopération.** Zoom sur cette politique locale ambitieuse :

RÉDUIRE NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS

Dans le cadre du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), l'objectif de réduction de la production de déchets est fixé à -10% de déchets ménagers et assimilés produits entre 2010 et 2020.

NOS DÉCHETS

Trop d'emballages mal triés

80 kg/hab/an de recyclables dans la poubelle noire

Trop d'erreurs de tri

dans la poubelle jaune (20 à 25%)

Trop de déchets organiques

44kg/hab/an dans la poubelle noire

Trop de déchets de déchèteries

4kg/hab/an dans la poubelle noire

Trop d'encombrants

en déchèterie (50kg/hab/an)

Trop de déchets non recyclables

PROJETS

Simplification et harmonisation du geste de tri dès 2021

Schéma de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) 2020-2025

Harmonisation des pratiques et développement des filières de valorisation des déchèteries

Création d'un réseau de chaleur urbain à partir de la valorisation énergétique des déchets

Création de 4 centrales photovoltaïques sur des installations de stockage

OBJECTIFS

Accompagner les changements de comportements afin de produire moins de déchets

Améliorer les performances et la qualité du tri

Améliorer la valorisation des déchets organiques

Améliorer l'accès aux équipements et la valorisation des déchets

Accroître la production d'énergie renouvelable à partir des déchets

Réduire la production de déchets non recyclables

Réduire la mise en stockage



CONTENIR LA FISCALITÉ NATIONALE

Une taxe déchets qui augmente de 59% à 400% en fonction des sites du VALTOM entre 2021 et 2024 (soit + 10,8 millions d'euros pour le VALTOM) sur 4 ans.

Afin de maintenir des coûts acceptables, la priorité est donnée à la réduction des impacts de la fiscalité nationale en réduisant la production de déchets non recyclables. Les gains générés par ces économies sur la taxe déchets seront investis dans des emplois et projets locaux visant à réduire la production de déchets et à améliorer leur valorisation.

UN OUTIL POUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

La tarification ou redevance incitative, la redevance spéciale, ... autant d'outils à la disposition des collectivités en charge de la collecte des déchets afin de responsabiliser les usagers et les entreprises et de les inciter à produire moins de déchets et à mieux les trier.